



2, rue de Gonzague
B.P 40013
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



03.24.33.58.47



cd08@petanque.fr



<https://comite-petanque-cd08.monsite-orange.fr/>



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES ARDENNES DE PETANQUE

Au boulodrome Roger Mas Charleville-Mézières le samedi 23/01/2021

CLUBS OU ASSOCIATIONS PRÉSENTS (ES)

AB Villers Semeuse, Amicale Petanque Haybes, Amicale de Tagnon, Boule d'Or La Francheville, Le Cochonnet La Rimogneuse, La Fanny Carolomacérienne, La Boule d'As, La Boule Nouvionnaise, La Boule Pixienne, La Boule Sedanaise, La Boule Yvoisienne, La Concorde Indépendante, La Fanny Rethéloise, La Fanny Revinoise, La Pétanque Vouzinoise, Le Cochonnet Baraquin, Le Cochonnet Pirisien, Manchester Pétanque, Pétanque club les Capucins, Pétanque club Pure Messempre, Pétanque Club Saint Menges, Petanque Club Givetois, Pétanque Club Gernelle, Sault Retro Petanque Club

MEMBRES DE L'ANCIEN COMITÉ PRÉSENTS

ATTIBA Christine, BEGLOT Micheline et Patrice, BRICHET Benoît et Frédéric, Denay Eric, FRITTE Denis, HELION Evelyne et Laurent, JADOT Dominique, LIEBEAUX Pascal.

INVITÉE : Mme Yacine SENE, conseillère municipale déléguée aux sports représentant M Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières et président de l'Agglomération Ardennes Métropole

24 associations étaient présentes sur 29

Le quorum est atteint par la présence de la moitié plus un des clubs. L'Assemblée Générale peut donc se tenir.

M JADOT Dominique prend la parole ;

Je vous souhaite à tous et à toutes, après une année de moultes contraintes sanitaires à oublier rapidement, une nouvelle année sportive 2021 qui je l'espère, vous apportera le bonheur, la joie de se retrouver de nouveau pour pratiquer nos belles disciplines que sont la pétanque & le jeu provençal... Et n'oublions pas la santé.

Nous sommes heureux d'accueillir un nouveau club ou association: l'Amicale Pétanque de Tagnon. Président M DEBROSSES Sébastien.

Je vais vous demander de respecter une minute de silence afin d'honorer ceux et celles qui nous ont quitté en cette année 2020. Pour la plupart dans l'anonymat. Une pensée toute particulière pour notre emblématique ZEBULON (Jacky Chiron) et Mme Marcelle Gesnot qui ont oeuvré au sein de notre Comité.

Mais et surtout pour M Jean-Claude MAILLET décédé le 22 décembre 2020. Beaucoup d'entre nous l'ont appris lors de l'Assemblée, d'autres quelques jours plus tôt. C'était un grand homme et dirigeant qui nous a permis de vivre notre passion. Ne l'oublions pas, car il mérite notre respect.

CALENDRIERS

Dans les documents que je vous ai envoyé avec le compte rendu de l'AG 2019, je vous ai fourni divers calendriers : un de la Fédération sur lequel il est mentionné document de travail, un du Grand Est et le mien afin que vous le complétiez en fonction des dates des concours que vous souhaitez organiser. Ne pas oublier que les samedis de championnats sont brûlés.

Maintien du tir de précision au Calendrier 2021

En réponse aux questions sur le Championnat de France de Tir de précision qui sont parvenues à la Fédération, suite à la diffusion du Calendrier Fédéral 2021, celle-ci a tenu à nous préciser que les pré qualificatifs aux CDF sont bien programmés en

début de saison au détriment du Tir de Précision. La date du CDF de Tir de Précision est maintenue au calendrier pour 2 raisons :

- Elle peut servir dans le cas où nous ne pourrions pas jouer en équipes, sait-on jamais, et seulement en individuel (le tir de précision s'y prête particulièrement bien),
- Elle peut servir de date de secours pour toute autre manifestation fédérale que nous aurions à déplacer.

Il faut donc comprendre ce week-end des 11 et 12 Décembre 2021 comme date protégée au seul bénéfice de la fédération. Dans l'espoir que le Tir de Précision puisse se faire comme prévu et à coup sûr en 2022.

La FFPJP nous a également communiqué le calendrier de la Coupe de France des Clubs & du Championnat National des Clubs dans l'hypothèse où les directives gouvernementales permettraient une pratique normale après le 20 janvier 2021.

COUPE DES ARDENNES QUALIFICATIVE À LA COUPE DU GRAND EST

S'est qualifiée pour la grande finale, qui devait avoir lieu au Boulodrome de Strasbourg les 6 et 7 Décembre 2020, l'équipe de Pouru St Rémy au boulodrome Roger Mas à Charleville-Mézières, finale qui s'est disputé jusqu'à la dernière boule. Je vous remercie pour le respect des consignes liées au COVID qui ont été respectées sans trop de rappel à l'ordre et pour l'excellent jeu dont vous nous avez gratifié.

La décision de la faire jouer en 2021 se décidera lors de l'AG du Grand Est et nous déciderons également de faire jouer ou pas celle qualificative pour 2021.

C'est pourquoi j'aurais besoin sans plus tarder du nombre d'équipes par club susceptibles d'y participer.

Dates retenues en fonction du nombre d'équipe : 20/21 Février 2021 et les 13/14 mars 2021 qui se déroulera, pour le premier tour, sur plusieurs sites. Tenues identiques haut et bas à respecter.

Un appel à candidature pour l'organisation de la Coupe du Grand Est a été effectué par M David COLUCHE.

COUPE DE FRANCE

Se sont qualifiés les clubs de Rethel et de Pouru Saint Rémy au boulodrome de Rimogne où nous avons été très bien reçus. Il fut plus difficile de faire accepter le port du masque car jeu en plein air, mais nous y sommes arrivés.

Dates qui seraient retenues : les 18 et 19/09/2021 et le week-end suivant 25 et 26/09/2021 ou en fonction de la date du qualifié à transmettre à la Fédération les 20 et 21/11/2021 (en même temps que le trophée des Villes), toujours en fonction du nombre d'équipes participantes (1 par club)

Au titre du premier tour, Rethel rencontrera Bar le Duc et Pouru St Rémy Origny Ste Bénite.

Ce dont j'ai oublié de vous parler lors de l'Assemblée.

Comme vous l'avez remarqué, ces deux compétitions en 2020 se sont déroulées sur deux week-end. Nous voudrions savoir si nous devons maintenir cette formule ou du moins pour la Coupe de France, vous laissez le choix de l'organiser avec des dates butoir à respecter (ce qui est souvent source de problèmes).

J'aimerais connaître votre avis, afin de compléter au mieux le calendrier.

CDC

Les sommes engagées sont reportées sur 2021. **Confirmer vos engagements.** Aucune amende en cas de désistement ne sera demandée.

CRC

J'espère que les clubs concernés ont bien confirmé leur participation auprès de M David COLUCHE.

Pour le CRC jeunes il est nécessaire de s'inscrire à nouveau pour cause de changement de catégorie mais aussi pour cause de modification des tranches d'âge.

Nous attendons également la candidature de club pouvant organiser ces compétitions

CHAMPIONNATS DES ARDENNES QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les organisateurs retenus en 2020 sont reconduits pour 2021.

SEMAINE DE SOLIDARITE

Cette année voit la création d'une semaine de solidarité du 14/03 au 21/03/2021.

Je vous joindrai la note expliquant les actions que vous pouvez mener.

ETAT DES LICENCES

Nombre de licenciés en 2020 : 1717

Nombre de licenciés en 2019 : 1812

Soit une perte de 95 licenciés qui représentent : 5,24 % en moins.

Nous pouvons nous rejouir que cela n'ait pas touché l'effectif jeune, qui lui augmente de 5 licenciés.

Tableau ci-joint

Tous les certificats médicaux de 2018 et antérieurs doivent être refaits afin d'éviter une disqualification pour non validité. Ceux-ci sont à garder au club, mais peuvent être demandés à tout instant, comme l'attestation.

Donc à ne pas joindre au bordereau de renouvellement de licences ou nouvelles licences, mais juste **y mettre la nouvelle date du certificat médical.**

CATEGORIES

MODIFICATION DES CATEGORIES JEUNES EN 2021 :

JUNIOR : 17 -16 -15 ans

CADET : 14 -13 -12 ans

MINIME : 11 – 10 - 9 ans

BENJAMIN : moins de 9 ans

- Seniors : les joueurs, joueuses atteignant 18 ans et plus dans la saison sportive.

- Vétérans : les joueurs, joueuses atteignant 60 ans et plus dans la saison sportive.

ARBITRAGE

Il a été décidé de rémunérer les arbitres départementaux sur le même montant que les arbitres régions lors des championnats départementaux et autres compétitions, car bien souvent œuvrent plus d'une demi-journée.

Il est rappelé que l'obligation d'avoir au moins un arbitre départemental dans les clubs de plus 50 licenciés est toujours d'actualité.

FINANCES

L'augmentation de 2€ ayant été actée lors de l'AG de 2019,

Pour 2021, la licence senior passe donc à 27€ (la redevance du Comité Régional est fixée à 5 € par licence) et pour 2022, la licence passera à 28€.

Licence junior : 13€ en 2020, passe à 15€

Licence cadet : 8€ en 2020 à 10€

Licence Benjamin et minime : 7€ en 2020 à 9€

Les 1 € par licence jeunes, junior et senior ne seront pas appliqués cette année. Il est rappelé que cette augmentation a été programmée pour financer l'emploi de CTFR (conseiller technique fédéral régional).

MUTATIONS (rappel)

Toute mutation externe (hors du département) est payante.

Cas particuliers liés à une interruption dans la prise de licence :

- après une interruption de licence d'une année ou plus, et avec l'accord du club quitté, la mutation interne (dans le département) est gratuite.

- Les mutations externes restent payantes quelle que soit la durée d'interruption de licence.

- Tout licencié ou licenciée n'apparaissant plus dans la base de GESLICO après la purge sera considéré(e) comme nouveau licencié ou nouvelle licenciée. La mutation est gratuite, mais le triptyque reste obligatoire.

- Un licencié ou licenciée à la fin de sa suspension, peut demander une mutation, mais celle-ci est payante.

- Si un joueur ou joueuse Cadet(te) passe en catégorie Junior, la mutation est payante.

- Mutation liée à des changements relatifs aux clubs : Tout joueur ou joueuse appartenant à une association qui est dissoute de droit (récépissé de déclaration préfecture) ou de fait (disparition des organes légaux, cessation d'activité, sans renouvellement d'affiliation) en cours d'année pourra demander sa mutation, pour la saison suivante, vers l'association de son choix. Dans ce cas, les mutations internes sont gratuites et les mutations externes sont payantes. Par exception, les licenciés(es) d'une association dont le siège social serait transféré dans un autre comité, ne seraient pas considérés(es) comme mutés(es).

La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive. Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence.

Les joueurs ou joueuses désirant changer d'association doivent adresser au club quitté avec copie au Comité Départemental, la demande sur un imprimé spécial - ce qui vaudra démission de l'association quittée - qu'ils (qu'elles) se procureront auprès de leur association ou du Comité Départemental dont ils ou elles relèvent, moyennant le règlement d'un droit de mutation.

Dans le cas où le licencié ou la licenciée n'aurait pu se procurer l'imprimé, il est impératif avant régularisation, d'avoir établi un courrier de démission validé par le club quitté ou son Comité Départemental.

Le prix des mutations est fixé par la Fédération et est uniforme sur l'ensemble du territoire ;

Les mutations sont gratuites pour les catégories « jeunes », sauf pour les juniors et cadets dernière année.

Les demandes de mutation entre nations :

Elles doivent être formulées sur un **imprimé spécial** disponible sur le site de la CEP (confédération européenne de pétanque) ou au siège de la FFPJP avec indication du nom du pays où le licencié ou la licenciée souhaite se rendre. Je vous en joins un exemplaire que vous pourrez imprimer (PJ1).

Il doit obligatoirement porter l'accord de la Fédération quittée ou, pour la France, de celui de ses Comités compétents. Les justificatifs à fournir figurent sur le formulaire de mutation.

Modalités de la mutation : Tout joueur ou joueuse désirant changer d'association, doit faire remplir le formulaire fédéral de mutation en triple exemplaire par l'association quittée et y joindre le chèque correspondant. Cette dernière doit transmettre **l'original feuillet blanc et le chèque au Comité Départemental**. Le ou la licencié(e) garde le volet rose qu'il (elle) doit présenter à la nouvelle association avec sa demande de licence. Le joueur ou la joueuse changeant de Comité, quel qu'en soit le motif, se verra délivrer un nouveau support mis à jour informatiquement.

Mutation dans le département Ardennes

Feuillet blanc va au comité avec le règlement (30€ par joueur)

Feuillet rose est donné immédiatement, sans transmission au Comité, au joueur

Feuillet jaune reste au club

Mutation intercomité ou entre Nations

Les trois feuillets vont au comité avec le règlement (50€ par joueur)

Il ne pourra pas y avoir plus d'un joueur (ou une joueuse) muté(e) externe par équipe pour la participation aux qualificatifs des Championnats de France, à la Coupe de France et aux Championnats par Équipes de Clubs.

Je passe maintenant la parole à notre très cher trésorier M Eric DENAY pour le bilan financier 2020.

M Eric DENAY présente le bilan.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RAPPEL POUR LE VOTE

Vous êtes destinataire d'une liste de candidats éligibles aux élections au Comité des Ardennes de Pétanque pour 2021.

En fonction de votre nombre de licenciés en 2020, un certain nombre de voix vous a été attribué selon des bulletins de couleur.

Vous trouverez le nombre de voix qui vous est attribué sur le tableau ci-joint.

Nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées en 2020 dans le département suivant le barème ci-dessous :

- jusqu'à 10 licenciés : 1 voix

- plus de 10 licenciés et moins de 51 : 2 voix

- puis pour la tranche allant de 51 à 500 licenciés : 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50

Chaque club a été appelé afin de voter, puis la commission de surveillance des élections s'est réunie avec deux assesseurs afin de procéder au dépouillement des bulletins. Aucun bulletin nul ; vous trouverez ci-joint les résultats de ces élections (PJ2) .

L'ensemble des candidats présenté est élu.

Le nouveau comité se réunit afin de désigner un président à l'Assemblée.

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Pendant le dépouillement des votes, M Eric DENAY présente à l'Assemblée, le bilan provisoire.

M Didier MOZET intervient : bilan basé sur le même nombre de licenciés, très optimiste.

M Denis ATTIBA-HENRY demande à quoi correspondent les 2553,10€, organisation de championnat. Il s'agit des dépenses effectuées en vue d'organiser le championnat tripléte et la coupe des Ardennes. Ces dépenses auraient pu être catégorisées autrement.

Ce bilan provisoire est adopté, mais nous relevons 2 abstentions.

Puis M Frédéric Brichet présente alors à l'Assemblée, le Président élu par le nouveau Comité : M ATTIBA-HENRY Denis et demande un vote à main levée. Il est élu à l'unanimité.

Nous demandons alors à l'Assemblée d'élire deux grands électeurs (sont les représentants élus des licenciés affiliés dans un comité).

Se présentent alors 4 candidats : ATTIBA Christine, HELION Laurent, JADOT Dominique, SKORUPA Allan.

Le vote a lieu à bulletin secret. Sont élus avec 17 voix M SKORUPA Allan et 15 voix Mme Christine ATTIBA.

Ils auront à cœur de vous représenter auprès du Comité Régional du Grand Est de Pétanque.

Le Président nouvellement élu prend alors la parole et demande aux clubs de motiver leurs licenciés afin qu'ils reprennent une licence au plus vite avec pour slogan :

« En 2021, je soutiens mon Sport, je soutiens mon Club, donc je prends ma licence ! »

Dernières nouvelles de la Fédération Française de Pétanque

Lors de l'entrevue avec Mme la Ministre Chargée des Sports le 29/01, la F.F.P.J.P. a fait valoir ses arguments en faveur d'une reprise progressive des activités pour ses licencié.e.s dans le respect des règles sanitaires.

La F.F.P.J.P. poursuit ainsi son travail avec le Ministère afin d'établir un protocole de pratique adapté à la situation sanitaire, et afin de définir une date de reprise et ses modalités.

Dans l'attente de la concrétisation de ces échanges, **le 1er tour de zone de la Coupe de France 2020 – 2021 est reporté au 14 mars prochain.**

La F.F.P.J.P. espère aussi pouvoir alors relancer les compétitions entrant dans le cadre du protocole prédéfini.

La F.F.P.J.P. fera des annonces officielles des décisions ministérielles dès que possible.

Le Président



La Secrétaire Générale

